

**PETR DU PAYS D'AURAY**  
40 rue du Danemark - CS 20335  
56403 AURAY Cedex

**DELIBERATION N°2022DC22**

**Comité syndical du 7 Juillet 2022**

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 7	Nombre de votants : 8
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet à huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le trente juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, dans les locaux de la Mairie de Quiberon, située 7 rue de Verdun.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs DOYEN Stéphanie, JUHEL Ronan, LE PELLETIER-BOISSEAU Patrick, LE RAY Michel, LE RAY Philippe, RIGUIDEL Dominique et ROUSSELOT Dominique, Délégués titulaires.

**Ont donné pouvoir les délégués titulaires suivants** : Madame HUCHET Annaïck à Monsieur JUHEL Ronan.

**Délégués absents excusés** : Madame RIO Aurélie et Monsieur GROLLEMUND Tibault, Délégués Titulaires.

**Personne qualifiée présente** : Monsieur LE FLOCH Yves, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

**Personne qualifiée absente excusée** : Monsieur ROLLAND Baptiste, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

## PROCES-VERBAL DE SEANCE – ADOPTION

### LE COMITE SYNDICAL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le procès-verbal de séance du 24 mars 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président ;

**Après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter** le procès-verbal de séance du 15 avril 2022.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITÉ**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié sous format électronique sur [www.pays-auray.fr](http://www.pays-auray.fr) le : **7 JUIL. 2022**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre  
Auray, le 7 Juillet 2022

Le Président,

Philippe LE RAY



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 056-200050219-20220707-2022DC22-DE

